

de l'architecture résidant le desir d'acquiescement
le ditement est l'avis de l'architecte qui ne peut

M. le Maire est autorisé à passer avec
les architectes "la Société architecturale" dont
le siège est à Wetzlar, H Avenue du Général.

Le dit marché de 424.000 francs pour
la fourniture de charbon, le cahier des charges
y afférant et les conditions d'exécution, comme
il résulte du projet n° 1986 annexé au dossier.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

M. le Maire est autorisé à passer avec
le dit architecte pour l'établissement de
plans et devis de la construction d'un
cimetière de 500 places.

Objet de ce marché: fourniture de carburants et entretien de véhicules automobiles municipaux.

L'adjudicataire est M. Alberton. En raison de l'importance des nécessités de la restauration de l'abattoir, M. le Maire est autorisé à passer un avenant de 204.013 francs avec M. Puzos, adjudicataire des travaux de maçonnerie et un avenant de 165.966 frs avec M. Bernard adjudicataire des travaux de serrurerie.

Décharge à mandater sur le crédit réservé à l'inscription de l'abattoir - Chapitre XVI, article 1. Allocutions du Parc - M. le Maire est autorisé

à passer un avenant au marché de 353.000 frs daté le 20 février 1952, avec M. Briard, fournisseur exécutif de divers travaux de remplacement de la clôture, montant à l'avenant: 99.196 frs. La dépense sera mandatée sur le crédit versé à l'entretien des bâtiments communaux - chapitre XIX, article 1.

VI. Subventions et participations à des Fêtes locales

a) Carte de la Cour de "Le Parc de France"

avec
un
de
sont
municipaux
du moyen
en
dont
ial
ont.

52053

avec
un
à 200000
1000 de
le
échange
500000
marché
dont

avec
le